

Notice descriptive	
Titre	Décision n° 1808-D1 du 12 décembre 2018 relative à la demande d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires applicables sur les aérodromes de Nice-Côte d'Azur et Cannes-Mandelieu à compter du 1er février 2019.
Numéro NOR	TREV1834068S
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Développement durable
Type de document	Décision
Date de signature	12-12-2018
Date de publication	07-01-2019
Document	TREV1834068S.pdf
Mots-clés	Transport aérien